

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [katryne marcil](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c3a57ca811bd47777e961b67>

Date d'obtention : 2021-01-11 17:06:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode de procédure de sexto a pour effet d'encadrer les interventions et aide à ne rien oublier. L'événement est pris en charge rapidement et de façon efficace.

Cela fait en sorte que les images et ou vidéos ont moins de chance de se propager, donc cela limite le partage.

en rencontrant les jeunes rapidement, les conséquences pour ceux concernés sont moins lourdes, puisqu'il a été pris en charge rapidement.

et l'ensemble de cette méthode assure une certaine sécurité chez les jeunes et les parents.

C'est un outil simple, efficace et bien organisé afin de mieux orienter nos interventions face à ce type d'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me démontre que beaucoup de dossiers étaient trop portés sur l'établissement scolaire, en outre les intervenants et que nous devons échanger avec le cadre policier plus souvent.

La grille d'évaluation est un outil parfait, afin de bien diriger l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de l'incident.

Que le cellulaire doit être confisqué et mis dans le sac de procédure avant d'être remis au policier.

Mes futures interventions seront plus guidées et aidées suite à cette formation et cette trousse gagnante afin de ne rien oublier et mieux être outillées face à mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'aspect confidentiel en tout temps.

Ne JAMAIS regarder les photos vidéos.

Ne pas poser de jugements ou les faire sentir coupable de quoi que ce soit, leur faire sentir qu'il font parti de la solution.

Être à l'écoute.

M'assurer de bien rencontrer les élèves concernés et de bien remplir la grille afin de faire la bonne évaluation de la situation.